

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/56 – LIMITATION DE LA DURÉE DES COMITÉS CONSULTATIFS À 18 MOIS

Par délibération n° 2020/26 du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer des Comités Consultatifs permettant à des Roumarois non-élus de participer pour avis à des réunions sur des sujets définis : Travaux et Sécurité, Communication, Vie Associative, Vie Scolaire.

Des Roumarois non-élus ayant candidaté sans pouvoir être nommés (car trop nombreux), le Maire propose de fixer la durée de nomination des membres à 18 mois maximum, ce qui permettrait d'ouvrir ces Comités Consultatifs à un plus grand nombre de Roumarois qui souhaitent s'investir dans la commune, et de modifier ainsi la délibération 2020/28 du 4 juin 2020.

Ainsi, les Comités pourraient être renouvelés au cours du 4ème trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la limitation de la durée des Comités Consultatifs à 18 mois.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021